

*

* *

AFFAIRE N° 2 - Demande d'application anticipée du P.O.S. dans le périmètre de la Z.R.H.I. de Sainte Clotilde

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, cette affaire n° 2 avait été prévue, mais elle n'a plus d'objet puisque le P.O.S. a été voté.

*

* *

COLLEGE DE LA MONTAGNE

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je viens de recevoir une note du Collège de la Montagne, demandant de ne plus s'appeler "COLLEGE RAOUL HOARAU", mais "COLLEGE DE LA MONTAGNE - SAINT-DENIS", pour les raisons suivantes :

"... dans l'esprit des parents, ce nom reste attaché à l'ancienne Ecole Primaire, transformée ensuite en C.E.G. Municipal, et nuit de ce fait, au recrutement du Collège..."

LE MAIRE - Ce n'est là qu'une proposition. Etes-vous d'accord pour la renvoyer en Commission ?

AFFAIRE RENVOYEE EN COMMISSION

*

* *